



**IRRIGATION.** Les volumes prélevables annoncés entraîneraient un très net recul. Dans les campagnes, les agriculteurs se mobilisent

## La bataille de l'eau est désormais engagée



Manifestation « pédagogique », hier à Périgueux, devant la préfecture. Côte à côte, les produits du terroir permis par l'irrigation et l'« AOC Ronces », fille de la sécheresse. (photo Arnaud loth)

La loi sur l'eau adoptée en 2006 commence à se mettre en place. Avec douleur et grincements de dents dans les milieux agricoles. Une première manifestation d'agriculteurs irrigants s'est déroulée hier devant la préfecture de Dordogne, à Périgueux. On en attend plus de 600 lundi prochain à Tonneins, à l'appel de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (Coordination rurale). L'intitulé de l'invitation annonce la couleur, sans équivoque : demain, « l'agriculture aura soif, le consommateur aura faim » !

Parallèlement, les FRSEA d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ont programmé une journée d'action commune, le 8 mars, centrée sur Toulouse et Mont-de-Marsan. Les préfets en ont, d'ores et déjà, été prévenus. « On sait qu'il y a beaucoup de monde à vouloir la peau du mais. Avec cette loi, ils ont quelques chances d'y arriver ! », s'insurge

Jean-Luc Capes, le Monsieur Eau de la Chambre d'agriculture des Landes.

### Des débits aux volumes

Jusqu'à présent, l'irrigation restait soumise au régime des volumes autorisés administratifs. Concrètement, les préfets accordaient des volumes d'eau aux irrigants en fonction de leurs demandes. Quitte à prendre ensuite des arrêtés de restriction de prélèvement, comme cela se produit régulièrement presque chaque été.

La loi de 2006 change la donne et fixe des débits objectifs d'étiage (DOE) préalables. C'est-à-dire des seuils en dessous desquels on estime qu'il ne faut en aucun cas descendre, sauf à pénaliser la bonne santé des cours d'eau. L'ambition du législateur dans cette affaire est que l'on fasse en sorte de respecter tous les besoins : débit, salubrité, biodiversité...

Dans la procédure de mise en place, on en est actuellement au stade de la communication des volumes prélevables initiaux, autrement dit des volumes établis sur la base d'études spécifiques, pour être ensuite soumis à la concertation avec les acteurs.

### Jusqu'à - 50 % et plus

C'est à l'issue de cette phase de concertation que seront fixés les volumes définitifs. Fin mars, selon le calendrier initial, mais plus vraisemblablement fin mai, selon les services de la Dreal (1). On entend par volumes prélevables la quantité d'eau qui pourra être effectivement prélevée, entre le 1er juin et le 31 octobre de chaque année, dans les cours d'eau (des fleuves jusqu'aux ruisseaux), canaux et nappes d'accompagnement des rivières.

Et là, ça fait mal ! Selon un document établi par le réseau des Chambres d'agriculture du bassin Adour-Garonne, fin janvier, des écarts de plus de 50 % par rapport aux situations précédentes sont sur la table. Et, dans certains cas extrêmes, il n'y aurait plus du tout de possibilité de prélèvement. Cela concernerait, notamment, la Boutonne et la Seudre (Charente-Maritime), le Candeau, la Couze, la Nauze, la Beune, l'Énéa (Dordogne), la Lède et le Tolzac (Lot-et-Garonne).

Des écarts de - 30 à - 50 % affecteraient également la Nizonne (Dordogne, Charente), la Lidoire (Dordogne, Gironde) et le Midour (Landes). La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne a établi que, sur la Garonne, la baisse des prélèvements atteindrait 30 % par rapport à la somme des autorisations administratives de 2009. On serait sur du - 20 à - 30 % s'agissant de la vallée du Lot, du - 5 à - 10 % sur le bassin du Dropt.

### Une « gestion cynique »

Jean-Luc Capes estime que la politique de gestion de l'eau par les volumes qu'induit la loi est « cynique ». La gestion par les débits lui paraît beaucoup mieux adaptée, et il entend le démontrer par l'exemple : « En 2009, nous avons eu un été sec, mais comme les réserves s'étaient bien remplies du fait de la pluviométrie et de la fonte des neiges, il n'y a pas eu une seule restriction d'irrigation sur le bassin versant de l'Adour. En 2006, en revanche, nous avons connu un été moins sec, mais comme les réserves étaient moins remplies, des mesures ont logiquement dû être prises. Les agriculteurs ont toujours fait et su faire selon les situations. »

Michel de Lapeyrière, président de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, est dans la même approche : « Nous étions dans une gestion concertée et ça se passait bien. Quand il y avait de l'eau, on arrosait. Quand il y avait une sécheresse, on s'adaptait. Le problème est que nous passons aujourd'hui à une gestion administrative a priori basée sur des calculs théoriques de ce qui pourrait arriver de pire. En fait, on agit comme s'il devait y avoir une sécheresse chaque année ! » Michel de Lapeyrière et Jean-Luc Capes affirment que ce mode de gestion pourrait conduire à ce qu'ils considèrent comme une aberration : « lâcher de l'eau quand on n'en a pas besoin » ou, à l'inverse, « ne pas pouvoir prélever, alors qu'il y a de l'eau, si l'on a déjà atteint son quota » !

### Remise à plat

À la Confédération paysanne, Christian Crouzet, porte-parole régional, aborde la question de façon plus pragmatique. Bien sûr, dit-il, « il ne faut pas léser l'agriculture, il y a des productions qui ont besoin d'eau, mais nous devons considérer aussi que l'eau est un bien collectif et que la ressource doit être préservée ». Le débat qui s'ouvre lui apparaît surtout comme une opportunité de remise à plat, une occasion de repenser l'agriculture, de s'interroger sur les méthodes de production, d'envisager des alternatives.

De son côté, l'administration (ce sont les préfets coordonnateurs de bassins et sous-bassins qui auront le dernier mot) se montre très prudente et peu désireuse de communiquer sur ce sujet que l'on reconnaît « sensible ». Toutefois, selon la Dreal, les écarts par rapport à l'existant, dénoncés par les agriculteurs irrigants, ne seraient, en fait, pas si élevés qu'on veut bien le dire. Car la loi prévoit tout de même la possibilité de descendre en dessous des débits objectifs d'étiage, une année sur cinq ou deux années sur dix.

Mais l'argument est loin de convaincre...

(1) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

## Le maïs, un pilier de l'agriculture régionale



Premier consommateur d'eau du bassin Adour-Garonne.  
(photo david le déodic)

Le bassin Adour-Garonne occupe le cinquième du territoire national. Il s'étend des Charentes aux Pyrénées du nord au sud, de l'Océan à la Lozère d'ouest en est. C'est le premier espace français pour les cultures irriguées (environ 650 000 hectares), les régions Aquitaine (près de 300 000 hectares) et Midi-Pyrénées en tête.

Si l'irrigation concerne aussi les fruits et légumes et d'autres céréales, c'est principalement le maïs qui consomme les quelque 760 millions de mètres cubes d'eau prélevés chaque année. Adossées à la culture du maïs se développent des productions sous signe de qualité : volailles et palmipèdes à foie gras, notamment.

### Pertes élevées

La Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées a réalisé tout récemment une étude sur les conséquences socio-économiques d'une réduction des volumes autorisés pour l'irrigation sur le bassin Adour-Garonne.

En prenant pour référence les années 2006, 2007 et 2008, elle affirme qu'une réduction de 30 % des surfaces irriguées entraînerait une baisse du chiffre

d'affaires du maïs de l'ordre de « 65 millions d'euros si le maïs irrigué est remplacé par du maïs sec, de 183 millions d'euros s'il est remplacé par d'autres cultures en sec ».

Le même exercice, portant sur une réduction de 45 % des surfaces de maïs irrigué, révèle des pertes de 98 et 274 millions d'euros. Étendue à l'ensemble des cultures irriguées, la simulation fait apparaître un recul compris entre 200 et 300 millions d'euros.

### Emplois menacés

En termes d'emplois, en appliquant un coefficient macro-économique de 28 emplois par million d'euros de chiffre d'affaires, la Chambre régionale considère que de « 5 600 à 8 400 emplois » sont potentiellement menacés.

C'est sur les conséquences socio-économiques des restrictions de prélèvement que les Chambres d'agriculture et les syndicats (FRSEA, JA, Coordination rurale) vont faire porter le débat dans les semaines qui viennent. À Agen, la Chambre départementale a calculé que 8 000 hectares irrigués en moins entraîneraient « une perte de 4 millions d'euros pour la ferme Lot-et-Garonne ».

En arrière-plan se profile le dossier tout aussi sensible (lire ci-contre) de la création de nouvelles réserves d'eau. La FRSEA et les JA d'Aquitaine sont allés, il y a quelques jours, plaider leur cause devant le préfet de la région Aquitaine, Dominique Schmitt. Il y a, selon eux, « urgence », en donnant la priorité à de « petits ouvrages ». Le préfet a répondu qu'il mettra prochainement en place « un groupe de travail »...

## Les retenues d'eau font débat

Association affiliée à France Nature Environnement, la Sepanso ne croit guère en la vertu du nouveau Sdage (1) Adour-Garonne. « C'est la copie conforme du précédent, il n'y a rien à en attendre », lance Georges Cingal, le président de la Sepanso des Landes, qui siège aussi au Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). « Sur les prélèvements agricoles, c'est l'opacité totale. Quand ils ne sont pas autorisés, on trouve toujours des dérogations à accorder. Et quand il y a des pompages manifestement illégaux, il n'y a pas de poursuites judiciaires. Ça fait maintenant des années qu'on nous ressort le discours sur la gestion rigoureuse de la ressource. Mais on ne voit rien venir. Je ne me fais pas de soucis pour les agriculteurs, ils auront ce qu'ils souhaitent », poursuit-il, très remonté.

Pour Georges Cingal, le dossier des réserves d'eau s'apparente à un casus belli. Il dénonce le fait que de nouveaux réservoirs pourraient être aménagés avec l'objectif affiché de soutenir les débits d'étiage. Objectif qui, selon lui, masque surtout la volonté des agriculteurs de conserver l'accès à l'eau. « On s'apprête à violer allègrement la directive-cadre européenne sur la restauration du bon état écologique. On sait très bien qu'il y a déclassement de la masse d'eau dès que l'on crée une retenue. L'eau stagne, s'échauffe, collecte et concentre les pollutions, les nitrates comme les phosphates. Quand il s'agit de se débarrasser des boues accumulées, on tire la chasse d'eau et on tue tout ce qu'il y a en aval », détaille-t-il.

Selon la Sepanso, cette politique pourrait exposer la France à de lourdes amendes dans le cadre européen. « Le Sdage met en évidence le déficit de la ressource sans mettre en face les moyens pour faire des économies. On traite l'eau comme la finance : quand il n'y a plus rien, on emprunte ! », déplore Georges Cingal.

## Les nappes souterraines, un monde encore inconnu



L'étalement des forages permet de mieux respecter l'équilibre prélèvements-renouvellement de la ressource. (photo « so »)

L'Agence de l'eau Adour-Garonne et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) se mettent en ordre de marche pour approcher l'objectif 2015. La semaine passée, Marc Abadie, le directeur général de l'agence, et Jean-François Rocchi, le PDG du BRGM, ont paraphé à Bordeaux un partenariat « pour une meilleure prise en compte des eaux souterraines », qui proviennent de l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

« Il nous reste beaucoup à apprendre sur le fonctionnement des nappes souterraines. Que se passe-t-il entre ces nappes superposées ? Comment migrent les polluants du sol vers les nappes ? », cite Dominique Pennequin, le responsable du service eau du BRGM, parmi les pistes à creuser.

S'il est avéré que les produits phytosanitaires issus de l'agriculture intensive se retrouvent dans les nappes superficielles, la prise en compte des polluants dits émergents (les médicaments, par exemple) est encore très imparfaite. « C'est un grand défi. Il nous faut déterminer l'état initial des nappes pour

retracer les pollutions. Et sur ces sujets, il faut regarder à cinquante ans », insiste Marc Abadie.

### Des nappes sous contrôle

La Gironde et l'agglomération bordelaise font l'objet d'une attention soutenue depuis de longues années. Un Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) nappes profondes a vu le jour en 2003 dans le département. Il s'appuie sur des relevés souterrains effectués depuis cinquante ans, une rareté en France.

La nappe éocène, vieille de 20 000 ans et présente à une profondeur moyenne de 400 mètres sous nos pieds, est utilisée pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération bordelaise. L'eau de l'oligocène, à l'étage supérieur (entre 100 et 200 mètres de

profondeur) est elle aussi extraite à cette fin. Ces deux nappes sont trop pompées depuis des décennies. Ce qui a produit un « creux piézométrique » à l'aplomb de Bordeaux, comme un entonnoir dans les nappes.

### Élargir la zone

En répartissant les pompages sur un périmètre plus vaste, on est parvenu à étaler cet entonnoir. Mais le déséquilibre entre les volumes extraits des nappes profondes (143 millions de mètres cubes en 2008) en Gironde et le renouvellement de la ressource demeure. « On est de moins en moins déficitaire. En 2008, la consommation a baissé de 0,7 % par rapport à 2007 », tempère Philippe Dutartre, le directeur régional du BRGM en Aquitaine.

Le BRGM relève, par ailleurs, que des traces de nitrate ont migré dans l'oligocène, une mauvaise surprise tant on pensait ces aquifères parfaitement protégés. « C'est heureusement loin d'être le cas partout, mais c'est une alerte », poursuit Philippe Dutartre.

En matière de qualité, le nord du Médoc pose un autre problème, celui de la salinisation de l'éocène, soit directement par les eaux de l'estuaire de la Gironde, soit par d'autres nappes profondes salées. Depuis 2005, la situation est stabilisée. Mais à 4,5 g de sel par litre, l'éocène est bel et bien salé. Et impropre à la consommation.

Auteur : [jacques ripoche](mailto:j.ripoche@sudouest.com)  
[j.ripoche@sudouest.com](mailto:j.ripoche@sudouest.com)

Tags : France Environnement Nature **périgieux tonneins landes**



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

Toute l'actualité régionale avec [Sudouest.com](http://Sudouest.com)

A découvrir : [Blogsudouest.com](http://Blogsudouest.com), créez votre blog gratuit / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

**L'annuaire des associations** (Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque)